

EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL.

L'hon. M. PUGSLEY: Je demande la parole pour donner des explications sur un fait personnel. Le 31 août dernier, j'ai fait quelques observations au sujet de la misère causée par la cherté de la vie. Plusieurs journaux me font dire qu'un grand nombre d'ouvriers ont été congédiés et se trouvent sans emploi. Je ne comprends pas comment cette nouvelle a pu être publiée, car je n'ai pas dit un mot des ouvriers sans travail et je n'ai jamais eu l'intention de parler de cette question. Je me suis borné à signaler la misère causée par le renchérissement de la vie.

LE COMMERCE DE LA FARINE ENTRE LE CANADA ET LES ETATS-UNIS.

L'hon. M. OLIVER: Je désire appeler l'attention du Gouvernement sur un entre-filet publié par le "Modern Miller", de Saint-Louis (E.-U.). Il est ainsi conçu:

Par action législative, le Canada a aboli les droits sur le blé et la farine, il y a quelques mois et les droits américains imposés sur le blé et la farine du Canada par notre tarif se trouvaient abolis de plein droit. Plus tard, le contrôleur des vivres du Canada interdit l'exportation du blé, ce qui permettait l'entrée en franchise de la farine sur le marché américain. Les minotiers canadiens ne furent pas lents à profiter de la situation et de grandes quantités de farine furent expédiées des minoteries canadiennes sur les marchés de l'Est. Ceci amena la commission américaine des minotiers à proposer à M. W. J. Hanna, le contrôleur canadien des vivres, une entente entre les minotiers des Etats-Unis et ceux du Canada pour interdire la vente de la farine entre les deux pays, pendant la durée de la guerre. M. Hanna répondit qu'il était entièrement favorable à cette proposition et il est à supposer qu'une entente aura lieu.

Je désire savoir du Gouvernement si cette convention a été faite.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Il n'existe pas de convention de cette nature. Je n'ai pas connaissance que des propositions comme celles dont parle l'honorable député aient été faites au contrôleur des vivres. L'extrait de journal que vient de citer l'honorable député m'en apporte la première nouvelle.

M. CARVELL: Par un décret ministériel, le blé et les produits du blé sont admis en franchise aux Etats-Unis, mais le Gouvernement n'en a pas fait autant pour les pommes de terre qui, d'après le tarif américain, sont dans la même catégorie que le blé et les produits du blé. Nous avons une énorme récolte de pommes de terre dans les provinces centrales où se trouve notre principal marché, et je conseillerais au Gouver-

[M. Fortier.]

nement, comme mesure de guerre, de mettre les pommes de terre sur la liste des articles admis en franchise pour que nous puissions les vendre sur le marché américain.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Nous étudierons sérieusement la proposition de l'honorable député. Si une décision est prise, elle sera annoncée en temps opportun.

SERVICE DE PATROUILLE SUR L'ATLANTIQUE.

M. MACLEAN (Halifax): Je désire savoir du ministre du Service Naval (l'hon. M. Hazen) si le service de la patrouille à Halifax et Sydney (N.-E.), est un service canadien ou un service impérial. Si c'est un service canadien, dans quelle mesure a-t-il été augmenté?

L'hon. M. HAZEN (ministre des Affaires navales): On peut dire à bon droit que le service est en partie canadien et en partie impérial. Une division du service de surveillance est confiée à des officiers impériaux, une autre, au ministère du Service Naval canadien. Il y a lieu de dire qu'il y a dualité de direction relativement à certaines parties du service.

ACHATS DE BACON ET DE SAINDOUX AU CANADA.

L'hon. M. OLIVER: Samedi, j'ai signalé au ministère un rapport concernant la cessation des achats de bacon par le gouvernement anglais. En l'absence du ministre du Commerce, le ministre des Finances a dit que son collègue serait peut-être en état de fournir des renseignements à une date ultérieure.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Nous avons entamé des pourparlers à ce sujet avec le gouvernement anglais par l'entremise du haut-commissaire intérimaire. Il n'y a rien à dire avant qu'une réponse nous parvienne.

EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL.

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries): Je désire rectifier une déclaration que le représentant de Saint-Jean a faite samedi en comité général. Il s'agissait du choix de M. M. G. Teed comme conseil de sir Ezekiel McLeod lors de l'enquête McLeod-Tellier. J'extrais cette déclaration de la page 5569 du hantsard: